

NOM - Prénom : _____ **Date :** _____

N° tél : _____ **Portable :** _____ **Email :** _____

ATTENTION :
Nous demandons à chacun de se **limiter à 2 sorties par trimestre** (hors sorties en car). Les inscriptions supplémentaires seront possibles en fonction des places disponibles.

- Paiement par chèque uniquement à l'ordre de " AVF Vernouillet "	Nombre de personnes	€uros	Réservé aux A.V.F.			
			Liste attente	Montants	Report N° fiche	Visa
COTISATION ANNUELLE						
<input type="checkbox"/> Par adhérent 20,00 € <input type="checkbox"/> Par couple 30,00 €						
SORTIE EN CAR (hors Quota)						
VISITES GUIDÉES						
jeudi 23 janvier : Visite commentée extérieure de la Cathédrale Notre Dame		4,00 €				
mardi 28 janvier : Palais d'Iéna		5,00 €				
mercredi 5 février : Théâtre des Champs Elysées		5,00 €				
jeudi 13 février : Couvent des Carmes		16,00 €				
lundi 17 février : Hotel de Noailles		15,00 €				
jeudi 6 mars : Musée Rodin		16,00 €				
jeudi 13 mars : Château de Médan		12,00 €				
jeudi 20 mars : Le Grand Rex		12,00 €				
mardi 25 mars : INJS (Institut national des jeunes sourds)		14,00 €				
OPÉRA, BALLET, THEATRE						
samedi 15 mars : Opéra "Fidélio " de Beethoven		38,00 €				
dimanche 16 mars : Théâtre "Je préfère qu'on reste amis "		5,00 €				
ACTIVITÉS MANUELLES						
Voir Photos sur site	Mardis 14 et 28 Janvier " Tableau en relief "					
	Mardi 11 Février " Boutons en folie "					
	Mardi 11 Mars " Mon album à moi "					
	Mardi 25 Mars " On commence Pâques "					
BOWLING						
Tickets (Bowling d'Orgeval) utilisables hors sorties groupe.	Nbre					
NOTA : Les tickets des séries A, B, C, D et E ne sont plus valables. Par passage, le nombre de tickets utilisables est limité à 12 quels que soient le nombre de personnes et le nombre de pistes utilisées.		7,00 €				
DIVERS						
mardi 14 janvier : Galette des Rois		Gratuit				
dimanche 23 mars : Après-midi dansant		5,00 €				
mardi 11 février : Soirée BOWLING (Paiement des 2 parties)		15,00 €				
TOTAL						

RGPD : Le Règlement Général de Protection des Données est entré en vigueur le 25 mai 2018. Ce règlement européen a pour but de protéger la vie privée des individus et donc leurs données personnelles ; Il impose à toutes les organisations de l'UE de s'y conformer. AVF Vernouillet s'engage à conserver et traiter les seules informations fournies lors de votre adhésion et ce uniquement dans le cadre des activités de l'association. Pour cela, AVF doit disposer d'une preuve qui atteste de votre accord.
J'autorise l'AVF Vernouillet à utiliser les informations que je lui ai communiquées, dans le cadre de mes activités au sein de l'association.

Assurance : L'AVF de Vernouillet a souscrit un contrat d'assurance garantissant la responsabilité civile de l'association. Chaque adhérent doit impérativement avoir souscrit une assurance responsabilité civile privée ainsi qu'une garantie individuelle accident.

COVID 19 : Je m'engage à ne pas participer aux activités en cas de contamination au COVID 19 et à respecter les consignes des animateurs.

Date : _____ Signature(s) : _____